



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E183451

VALABLE JUSQU'AU

20/11/2026

ÉDITÉ LE 09/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/08/2006

Raison sociale : REUNION FROID OCEAN INDIEN

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 09/10/2024

Capital : 5 000

Sigle : RFOI
41 LOTISSEMENT TOMI
BRAS FUSIL
97470 SAINT-BENOIT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-DENIS 2006B01094

Siret : 491 634 028 00014

Code NACE : 2825Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD CA000000286443

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD CA000000286443

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 02 62 40 80 34

Fax :

Portable : 06 92 87 86 11

Responsabilité légale :
ROBERT GILBERT GÉRANT

Site Internet :

E-mail : rfoi974@yahoo.fr

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 321 453

Tranche de classification : CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	4	21/11/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.